



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2019.
- EST INFORME que le prochain recensement de la population interviendra en janvier 2020. Pour réaliser ce travail, un appel à candidature est ouvert jusqu'au 30 novembre 2019. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès du secrétariat de mairie.
- PREND CONNAISSANCE du pré-projet pour l'aménagement de la traversée d'agglomération à Brolles, lequel consisterait à poser 3 ralentisseurs, 2 sur les passages piétons actuels et 1 intermédiaire, un chasse roue en bordure des arbres et une bande rugueuse sur l'autre bordure de route. Ce projet sera réexaminé lors du conseil de décembre 2019 à partir des documents remis par la Direction Départementale des Routes et la décision sera prise à ce moment-là.
- FAIT LE POINT sur l'installation de la fibre optique sur la commune : les travaux viennent de commencer (pose de l'armoire de connexions à Brolles et déroulage des fils) et devraient se terminer au 31 décembre 2019. Ensuite les vérifications du bon fonctionnement se feront au 1^{er} trimestre 2020 pour une commercialisation par les opérateurs vraisemblablement à la fin du 2^{ème} trimestre 2020.

▪ DECIDE d'attribuer les subventions ci-après :

- Paroisse d'Accons (chauffage de l'église) : 100 €
- Société de chasse : 150 €
- Sapeurs-pompiers du Cheylard : 200 €
- F.N.A.T.H. : 100 €
- C.A.T.M. : 100 €
- Les Colombes de l'espoir : 150 €
- Ouverture de l'église : 250 €
- Ecole publique du Cheylard pour un séjour découverte : 88 €.

▪ PREND UNE DELIBERATION pour s'opposer à la fermeture programmée des trésoreries. Si ce projet national voit le jour, il y aurait seulement 3 trésoreries en Ardèche en 2022 : Privas, Aubenas et Annonay, ce qui contribuerait à éloigner, une nouvelle fois, le service public des usagers.

Prochaine réunion : Mardi 3 décembre 2019 à 20 heures